

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 27 juin 2022, à 16 h 02, en visioconférence**

Sont présents :

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
M. Ghislain Plourde, secteur des centres de services scolaires
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absents :

Mme Monique Dion, parent d'étudiant
M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
Mme Francesca Romelide Lafortune, étudiante du secteur technique
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
Mme Alexis Vanier, étudiante du secteur préuniversitaire

Est invitée :

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée, tenue à huis clos. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 16 h 02.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Nomination d'un directeur ou d'une directrice des études	
2.1 Rapport et recommandation du comité de sélection	Information
2.2 Nomination d'un directeur ou d'une directrice des études	Décision
2.3 Durée du mandat	Décision
2.4 Mandat	Décision
3. Dissolution du comité de sélection	Décision
4. Levée de la séance	Décision

22-CA-61 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marlène Couture, appuyée par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 27 juin 2022 tel qu'il est déposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DES ÉTUDES

2.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Sylvain Lambert, directeur général et président du comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études, présente le rapport et les recommandations du comité de sélection. Il répond aux questions des membres.

Compte tenu de l'importance d'assurer la confidentialité des recommandations du comité de sélection, le rapport du comité, ainsi que la lettre d'intention et le curriculum vitae de la personne retenue sont projetés à l'écran séance tenante et n'ont pas été transmis aux membres préalablement à la réunion.

M. Ghislain Plourde rejoint la réunion à 16 h 10.

2.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DES ÉTUDES

22-CA-62 PROPOSITION

ATTENDU la démission de Mme Josée Mercier;

ATTENDU les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU le *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

ATTENDU le rapport du Comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection;

ATTENDU la recommandation unanime de la Commission des études;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée de nommer Mme Emmanuelle Roy en tant que directrice des études à compter du 15 août 2022 et de mandater M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, et M. Sylvain Lambert, directeur général, pour négocier le contrat individuel de travail de Mme Emmanuelle Roy à titre de directrice des études, conformément à l'article 2.5.3 du *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2.3 DURÉE DU MANDAT

M. Sylvain Lambert, directeur général et président du comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études, explique les raisons motivant le comité à recommander un mandat de cinq ans.

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration faisant partie des membres du personnel du Cégep, à l'exception du directeur général, qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ils ne peuvent voter sur cette proposition.

22-CA-63 PROPOSITION

ATTENDU la résolution 22-CA-62;

ATTENDU les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU le *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

ATTENDU le rapport et les recommandations du Comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études;

Mme Julie Ethier, appuyée par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée de confier à Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, un mandat de cinq ans débutant le 15 août 2022 et se terminant le 14 août 2027.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2.4 LIBELLÉ DU MANDAT

M. Sylvain Lambert, directeur général et président du comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études, présente le libellé du mandat recommandé par le comité de sélection. Il présente également l'avis de la Commission des études quant au libellé du mandat.

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration faisant partie des membres du personnel du Cégep, à l'exception du directeur général, qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ils ne peuvent voter sur cette proposition.

PROJET DE RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 22-CA-62;

ATTENDU les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU le *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

ATTENDU le rapport et les recommandations du Comité de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

M. Kevin P. Smith, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée que le mandat de la directrice des études, pour les années 2022-2027, porte, de façon générale, sur l'accomplissement de sa tâche telle que décrite à l'article 7.4 du *Règlement de régie interne* du cégep Édouard-Montpetit (règlement no 1) et, de façon prioritaire, qu'il soit de :

- 1. Participer activement à la mise en œuvre du plan stratégique et s'assurer de la réalisation du Plan de réussite;**
- 2. Élaborer, de concert avec les instances concernées, les orientations et les priorités institutionnelles en matière pédagogique et de recherche et superviser, avec les responsables des services des programmes et de l'organisation scolaire, l'ensemble des activités pédagogiques du Cégep;**
- 3. Assurer le bon fonctionnement de la commission des études;**
- 4. Maintenir le leadership d'une vision pédagogique axée sur la qualité de la formation, la persévérance et la réussite des étudiants, d'une vision commune au sein de l'institution en travaillant avec les autres directions;**

5. Mobiliser la communauté collégiale pour trouver des solutions aux enjeux critiques ayant des impacts sur la réalisation de la mission du Cégep, notamment en ce qui concerne le maintien de la faveur de l'enseignement en présence, les écarts grandissants de niveaux de préparation académique entre les étudiants qui arrivent au Cégep et la hausse à venir de la population étudiante;
6. Maintenir une collaboration étroite entre l'enseignement régulier et l'enseignement de la formation continue;
7. Maintenir un climat de travail qui favorise la concertation, la délégation et l'autonomie professionnelle;
8. Travailler avec les syndicats et l'ensemble des directions du Cégep dans un mode de collaboration et de partenariat;
9. Assurer une présence active à l'ÉNA et prendre en compte les enjeux spécifiques à ce secteur;
10. Faire rayonner la mission pédagogique du Cégep en maintenant et en développant des liens étroits avec les universités et centres de services scolaires, la collectivité, les instances gouvernementales, les ordres professionnels, les partenaires internationaux et le monde du travail.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. DISSOLUTION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, explique que l'article 2.6 du *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* prévoit que le conseil d'administration doit dissoudre le comité de sélection lorsque le comité de sélection a terminé ses travaux, remis son rapport et que le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un directeur ou d'une directrice des études.

22-CA-64 PROPOSITION

ATTENDU que le comité de sélection a accompli le mandat pour lequel il avait été formé par le conseil d'administration (résolution 22-CA-60);

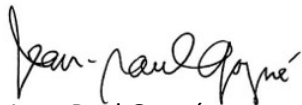
ATTENDU la résolution 22-CA-62 et la nomination de Mme Emmanuelle Roy à titre de directrice des études;

ATTENDU l'article 2.6 du *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée de dissoudre le comité de sélection formé par le conseil d'administration pour procéder au recrutement d'un directeur ou d'une directrice des études.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever la séance à 16 h 52.



Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée